



2015 - 2016



SOMMAIRE

- Le Conseil Municipal p1
- Le mot du Maire p2
- Le Budget communal p3
- Les réalisations et les projets p4
- L'Etat Civil p5
- Les Maisons Fleuries p6
- La vie scolaire p7 à 9
- La vie associative p9 à 17
- La salle des fêtes p18
- Informations utiles p 19 à 21
- Communiqués divers p22 à 29
- Agenda des événements p30
- Recensement p30

Le Conseil Municipal



Eric FASSOT
Maire
Agriculteur



Rachel GRIVEAU, 1^{ère} adjointe
Assistante sociale



Olivier MARDESSON, 2^{ème} adjoint
Technicien approvisionnement



Séverine CRESPEAU, 3^{ème} adjointe
Conjointe collaboratrice



Stephan JONETTE, Conseiller
Technicien en bâtiment



Aurélie JOUSSET, Conseillère
Assistante maternelle



Jean-Louis LANSIER, Conseiller
Retraité



Alain MAUPEU, Conseiller
Economiste de la construction



Evelyne ROBERT, Conseillère
Assistante administrative



Alix THILLIER, Conseiller
Retraité

Les Commissions municipales

COMMISSIONS	MEMBRES
BATIMENTS ET GESTION LOCATIVE	Eric FASSOT ; Olivier MARDESSON ; Alain MAUPEU ; Stephan JONETTE ; Jean-Louis LANSIER
ECOLE ET CANTINE	Eric FASSOT ; Rachel GRIVEAU ; Séverine CRESPEAU ; Aurélie JOUSSET ; Evelyne ROBERT
CIMETIERE	Eric FASSOT ; Rachel GRIVEAU ; Séverine CRESPEAU ; Olivier MARDESSON
ESPACES VERTS	Eric FASSOT ; Séverine CRESPEAU ; Aurélie JOUSSET ; Alix THILLIER
VOIRIE, CHEMINS, ROUTES, EAU, ASSAINISSEMENT	Eric FASSOT ; Stephan JONETTE ; Alix THILLIER ; Alain MAUPEU ; Olivier MARDESSON
ANIMATION ET COMMUNICATION	Eric FASSOT ; Jean-Louis LANSIER ; Séverine CRESPEAU ; Rachel GRIVEAU ; Olivier MARDESSON ; Aurélie JOUSSET
CCAS	Eric FASSOT ; Alix THILLIER ; Rachel GRIVEAU ; Stephan JONETTE ; Olivier MARDESSON
IMPOTS	Eric FASSOT ; Alain MAUPEU ; Aurélie JOUSSET ; Rachel GRIVEAU ; Stephan JONETTE ; Jean-Louis LANSIER ; Séverine CRESPEAU ; Evelyne ROBERT
FINANCES	TOUT LE CONSEIL

Les Délégués aux instances extérieures

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS : Monsieur Eric FASSOT ; Madame Rachel GRIVEAU ; Monsieur Alix THILLIER ; Monsieur Stéphane JONETTE ; Monsieur Olivier MARDESSON

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SOLOGNE DES ETANGS : Monsieur Eric FASSOT ; Madame Rachel GRIVEAU

SMICTOM : **Délégué titulaire** : Monsieur Olivier MARDESSON ; **Délégué suppléant** : Monsieur Alix THILLIER

SYNDICAT MIXTE DU PAYS GRANDE SOLOGNE : **Délégués titulaires** : Monsieur Alain MAUPEU ; Monsieur Jean-Louis LANSIER ; **Délégués suppléants** : Monsieur Eric FASSOT ; Monsieur Alix THILLIER

SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Électricité de Loir-et-Cher) : **Délégué titulaire** : Monsieur Alain MAUPEU ; **Délégué suppléant** : Monsieur Stéphane JONETTE

SYNDICAT D'ENTRETIEN DU BEUVRON : **Délégués titulaires** : Madame CRESPEAU Séverine, Monsieur Alix THILLIER ; **Délégué suppléant** : Madame Rachel GRIVEAU

ASSOCIATION LA GOUJONNETTE : Monsieur Olivier MARDESSON ; Monsieur Eric FASSOT ; Monsieur Alix THILLIER ; Madame Evelyne ROBERT ; Monsieur Stephan JONETTE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS : **Déléguée** : Madame Rachel GRIVEAU

Le Mot du Maire

En ce début d'année, je vous retrace un bilan de notre action de ces deux années passées auprès de vous.

Après une année 2014 de renouvellement de l'équipe municipale, pour 2015 le grand projet était la réfection de la cantine scolaire, avec l'agrandissement du réfectoire et la mise en place d'une nouvelle cuisine, ceci pour l'accueil des enfants dans un espace de restauration plus confortable et plus spacieux. Dans le même temps nous avons construit des sanitaires pour la mairie.

En cette année difficile, c'est la fermeture du dernier commerce du village, l'épicerie, qui nous a tous préoccupés. Là, un petit point positif : nous avons pu maintenir le dépôt de pain.

En 2016, nous avons acheté le terrain, rue des écoles, avec la réflexion d'y construire un commerce multiservices. Puis l'entretien régulier des logements communaux a suivi son cours (logements de la poste, du presbytère, de l'école...)

Mais plutôt que de retracer le passé, regardons l'avenir :

- D'abord toujours cette grande préoccupation : arriverons-nous à restructurer notre ancienne maison de retraite ? Ceci reste toujours au cœur de l'actualité. Nous avons des contacts réguliers avec le Conseil Départemental mais l'échéance est inconnue ???
- Suite à l'acquisition du terrain rue des écoles, nous continuons notre réflexion sur la création d'un commerce multiservices.
- Puis avec les ressources qui sont les nôtres, toujours en diminution, nous continuerons l'entretien au quotidien (logements communaux, église, école, chemin ruraux, voirie...)

Au niveau de la Communauté de Communes, continuer la mutualisation de certains dossiers source d'économies pour nos collectivités ; et la mise en place des PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) qui remplacera le POS (plan d'occupation des sols), au terme d'un travail pluriannuel.

Je voudrais remercier

- l'ensemble des conseillers municipaux pour l'engagement à construire pour notre village ;
- tous nos collaborateurs qui chacun dans son action nous accompagne, vous accompagne au quotidien (Laurent, Gabrielle, Cristina, Janick et Murielle), sans oublier nos professeurs des écoles (Rebecca et Nathalie).

En ces premiers jours de 2017, je vous souhaite une bonne et heureuse année de joie, de bonheur, de réussite professionnelle, mais surtout une bonne santé.

*Retrouvons-nous tous pour la cérémonie des vœux
le 20 janvier à 18h30.*

Quelques chiffres...

BUDGET PRINCIPAL en €	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	259 097,99
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	398 555,20
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	126 988,52
RECETTES D'INVESTISSEMENT	58 757,66
RÉSULTAT 2015	
SECTION D'INVESTISSEMENT	-68 230,86
SECTION DE FONCTIONNEMENT	139 457,21
RÉSULTAT BUDGET PRINCIPAL	71 226,35
BUDGETS ANNEXES en €	
STATION SERVICE - Investissement	-4 127,64
STATION SERVICE - Fonctionnement	9 795,82
RÉSULTAT STATION SERVICE	5 668,18
ÉPICERIE - Investissement	0,00
ÉPICERIE - Fonctionnement	34 309,68
RÉSULTAT ÉPICERIE	34 309,68
EAU - Investissement	19 972,47
EAU - Fonctionnement	167 247,52
RÉSULTAT EAU	187 219,99
ASSAINISSEMENT - Investissement	-23 773,25
ASSAINISSEMENT - Fonctionnement	-3 632,25
RÉSULTAT ASSAINISSEMENT	-27 405,50
RÉSULTAT CUMULÉ COMMUNE + BUDGETS ANNEXES	271 018,70

Synthèse des comptes administratifs 2015

Le résultat excédentaire du compte administratif sur le budget principal pour 2015 reste sensiblement égal à celui de 2014, avec cependant une forte augmentation du résultat de fonctionnement (environ 40 000 € dont 18 000 € d'économies sur les charges à caractère général) mais également une augmentation -équivalente- du déficit d'investissement, qui s'explique par les travaux de réfection de la cantine scolaire pour environ 70 000 €, partiellement subventionnés (DETR + DSR) et partiellement autofinancés. Un emprunt (versé en 2016) viendra compléter le financement de ces travaux.

D'autres travaux d'entretien et de réfection ont été réalisés sur les logements communaux (complète remise en état d'un logement, changement des radiateurs dans un autre). Ces investissements n'ont pas fait l'objet de financements extérieurs, seuls les loyers perçus sur le long terme permettent de les couvrir. Il a fallu également remplacer les multiples matériels volés dans l'atelier communal fin 2014. Les remboursements accordés par l'assurance couvrent moins de la moitié des frais de rachat (taux de vétusté important sur les plus gros matériels).

Il est à noter que la dotation globale de fonctionnement (DGF), versée par l'Etat, a diminué de plus de 6000 € en 2015.

Concernant les budgets annexes, celui de l'assainissement est déficitaire (sur les deux

sections). Les autres (eau, station-service et épicerie), sont excédentaires. Le budget annexe « lotissement » a été clos au 31/12/2014, car inutilisé depuis sa création, et aucun projet n'étant envisagé.

Synthèse du budget primitif 2016

Montants votés en €

35 % des dépenses de fonctionnement (DF) du Budget Primitif principal sont affectées aux charges de personnel.

Les charges à caractère général (= dépenses courantes) représentent 29 % du montant budgété aux DF.

Une large part des autres DF correspond aux transferts nécessaires à l'équilibre de la section d'investissement et des budgets annexes (assainissement en particulier).

Environ 30 % des recettes de fonctionnement (RF) proviennent des impôts locaux et également environ 30 % proviennent des dotations nationales et départementales. Elles sont complétées par le résultat excédentaire de fonctionnement 2015.

Les dépenses de fonctionnement sont fortement alourdies par l'obligation d'équilibrer le budget annexe de l'assainissement. Cependant, des investissements sont prévus pour la remise en état des murs intérieurs de l'église et d'un logement communal. Il est prévu également d'acheter un terrain dans le bourg pour de futurs projets de redynamisation commerciale. Afin de réaliser l'équilibre, les recettes d'investissement reposent essentiellement sur le transfert de fonds depuis la section de fonctionnement.

BUDGET PRINCIPAL 2016		
SECTION DE FONCTIONNEMENT		384 617,35
SECTION D'INVESTISSEMENT		180 230,86
BUDGETS ANNEXES 2016		
STATION SERVICE	Fonctionnement	7 588,18
	Investissement	6 127,64
ÉPICERIE	Fonctionnement	35 959,68
	Investissement	275,00
EAU	Fonctionnement	207 247,52
	Investissement	24 553,11
ASSAINISSEMENT	Fonctionnement	54 721,45
	Investissement	40 940,87

Les réalisations

Investissements 2014 :

Remplacement de menuiseries au 2 rue des écoles, au 8 rue des Puits et au 4 route de Beaugency
Remplacement de radiateurs au 2 rue des écoles

Investissements 2015 :

Réfection du grand logement du presbytère
Réfection des gravures du Monument aux Morts
Achat d'un nouveau drapeau commémoratif
Agrandissement de la cantine scolaire
Réfection de la dalle de la station-service
Achat d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat de mairie

Investissements 2016 :

Rachat de la Licence IV du Marcassin
Réfection du petit logement du presbytère
Remplacement des stores dans les classes -1^{ère} phase
Achat d'un ordinateur portable et d'une imprimante pour la Direction d'école
Achat d'un terrain 8 rue des écoles



L'événement :

Le 24 juin 2016, en parallèle de l'inauguration officielle de la nouvelle cantine,
l'école élémentaire prend le nom de
Nicolas VANIER

Les projets

Soutien à la réouverture d'un commerce de proximité (ouverture programmée en mars 2017)
Remise en état des murs intérieurs de l'église
Etude de construction d'un commerce multi-services
2^{ème} phase de pose des stores à l'école
Suivi attentif de la progression du projet départemental de réhabilitation de l'ancienne maison de retraite

L'état Civil

2014

Louis-Gabriel AUDA, le 11 mars
 Daenerys BOURGUIGNON, le 27 août
 Meziane ALIYA, le 23 novembre



Jérôme LEROUX et Delphine GRIVEAU, le 9 août



Chantal VASSORT, le 4 avril
 Solange AUBRUN épouse FERRIERE, le 19 avril
 Paul BOTHEREAU, le 25 avril
 Claude PORTIER, le 22 mai
 Muguette JAMET veuve GATINE, le 14 octobre
 Guillaume BARBARY, le 29 novembre



2015

Lisa Elena FASSOT, le 7 janvier
 Antonin GODIN, le 17 juin
 Nolann Bernard Henri-Paul GORGET, le 15 juillet



Edwige CHRISTIAN, le 6 février
 Brigitte GERBAUD, le 17 mars
 René GAMBULI, le 1^{er} juillet
 Simone DE SAINTLOUP épouse FOUET, le 7 octobre
 Roselyne TONDOUX épouse LÉTRILLARD, le 30 octobre
 André LEPRÊTRE, le 23 novembre
 Annette DUFOUR épouse FASSOT, le 22 novembre
 Elodie DELOFFRE, le 27 décembre



2016

Rémy FOURNIER, le 8 janvier
 Elise Louise Marie ROBERT, le 15 mai
 Malone Philippe Pascal Anthony SEGART, le 13 novembre



Jean-Claude COUSSET, le 25 février
 Gilberte LE MOAL épouse GIRARD, le 28 juin
 Claude MOIRE, le 7 novembre
 Denise LEGRET veuve ASSELINEAU, le 22 novembre

Les Maisons Fleuries

Lauréats 2014 :



Mme Maryse BOTHEREAU et M. Xavier GERBAUD, avec M. et Mme Claude et Michèle VISOMBLIN, 1^{ers} ex-aequo;
M. et Mme Alix et Marie-France THILLIER, 3^{èmes} ;
M. et Mme Samuel et Annick BARBARY, avec M. et Mme Bernard et Marilyne THIL, 4^{èmes} ex-aequo ;

Mme Martine SAINT-OUEN, Mme Marcelle VANNEAU, Mme Maryse PASTY, M. et Mme Jacques et Colette ROCHEDREUX, M. Jacky GERBAUD, Mme Jeannine DUHOUX, M. Yves VENON, M. Damien BARBARY et M. et Mme Régis et Christel LE LIEVRE ont également été récompensés par le Jury, composé de M. Jack TERRIER, maire de Vernou-en-Sologne et de Mme Pascale JEZEQUEL.

Lauréats 2015 :

M. Xavier GERBAUD, 1^{er}
M. et Mme Claude et Michèle VISOMBLIN, 2^{èmes}
M. et Mme Sébastien et Sandrine BROSSARD, 3^{èmes}
M. et Mme Samuel et Annick BARBARY, 4^{èmes}
M. et Mme Régis et Christel LE LIEVRE, 5^{èmes}



Le Jury, composé de M. Dominique HERPIN et Mme Mylène MARSAIS, conseillers municipaux de Villeny, a également récompensé M. Yves VENON, M. ET Mme Bernard et Marilyne THIL, M. et Mme Jean-François et Sylvie GOUINEAU, Mme Manuela DESOMBRE, M. Jacky GERBAUD, Mme Maryse PASTY, M. et Mme Jacques et Colette ROCHEDREUX.

Maisons Fleuries 2016 :

Les membres du Jury, Mme Thérèse LEGOURD et M. Claude JANVIER, de Neung-sur-Beuvron ont effectué leur visite du village le 11 août. Les lauréats seront dévoilés à l'occasion de la réception des Vœux du maire, le 20 janvier 2017.



Un grand merci à Laurent MASSICARD qui prend soin du fleurissement des espaces publics de la commune !

La vie scolaire

La garderie périscolaire



La garderie s'adresse à tous les enfants du regroupement scolaire de La Marolle - Montrieux. Elle est ouverte du **lundi au jeudi** de 7h15 à 8h50 et de 16h à **19h00**, et le **vendredi** de 7h15 à 8h50 et de 16h à **18h30** dans la salle de jeux de l'école Laurent Charbonnier de Montrieux, sous la surveillance de deux agents de commune.

Chaque parent doit prévoir le goûter de son enfant.

Le paiement se fait mensuellement par le biais de la Trésorerie qui envoie un titre exécutoire aux parents.

Les tarifs au mois :

Fréquence Nb enfts	Matin ou soir	Matin et soir
1	32 €	47 €
2	47 €	62 €
3	57 €	74 €
4	68 €	87 €

Tarif occasionnel : 3,50 €

Suite à la mise en place de la réforme des nouveaux rythmes scolaires, les enfants peuvent être accueillis le mercredi après-midi par l'Accueil de Loisirs d'Yvoy le Marron de 12h15 à 19h. Les enfants sont pris en charge par un taxi à la sortie de l'école de La Marolle. Le coût du trajet s'élève à 4€ par enfant, coût supporté par les parents de l'enfant. Chaque famille inscrit son enfant par le biais d'un coupon distribué par les mairies avant les vacances scolaires.

La cantine

Durant toute l'année, Mme Le Thuaut a pu servir 55 repas par jour aux enfants scolarisés dans notre école. Tous les plats sont préparés sur place avec des produits variés et de saison.

Au vu de l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant la cantine, une réhabilitation du réfectoire et de la cuisine a été réalisée en 2015.

Dès la rentrée de septembre 2015, les écoliers ont pu déjeuner dans un espace agrandi et rénové.

La commission cantine, composée de Mmes Griveau, Crespeau, Jousset et Robert, se réunit avec Mme Le Thuaut régulièrement afin de composer des menus équilibrés. Des menus à thème sont proposés périodiquement.

Depuis le 1er septembre 2016, le prix du repas de cantine est de 3.00 €. Il est payable en avance par l'achat de tickets de cantine en vente à la Mairie.



Françoise



Fin novembre 2015, notre postière et surveillante périscolaire Françoise Bonnière a pris une retraite bien méritée. La réception organisée pour son départ a fait salle comble et l'émotion était au rendez-vous après toutes ces années passées auprès des écoliers et au service de la population.

Elle a été remplacée par Janick Adam sur les deux missions.

La vie scolaire

A l'école élémentaire...

L'école accueille aujourd'hui le même nombre d'enfants que l'année dernière. L'équipe éducative n'a pas changé et nous avons depuis le mois de juin un parrain de renom : Nicolas Vanier.

En effet, depuis plusieurs années, notre projet était de donner une identité propre à notre école, de sensibiliser les enfants à l'écologie, au respect de l'environnement et de la nature, de développer l'enrichissement culturel de tous.

M. Vanier est une personnalité attachée à la Sologne. Ses nombreuses expéditions et explorations, ses engagements, ses projets, ses films et ouvrages, montrent sa volonté, sa passion pour la nature, les grands espaces, l'aventure, et l'intérêt qu'il porte aux gens. Autant de valeurs que nous voulons inculquer à nos élèves. Nous sommes allés lui rendre visite au château de Villebourgeon, sur le tournage de son prochain film, toute l'équipe a été formidable. Nous allons le suivre et l'encourager lors de sa prochaine



expédition, une grande course de chiens de traîneaux en Alaska, début 2017.

Nous voulons que ces échanges, que nous souhaitons nombreux, soient une source de motivation et d'inspiration pour nos élèves.

Le carnaval des enfants du regroupement aura lieu à La Marolle le samedi 25 mars 2017 sur le thème du cirque, nous vous y attendons nombreux. À bientôt,

N.BERT, Directrice

Association « Autour de l'école »



A l'issue de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 7 octobre 2016, le bureau de l'association est composé comme suit :

Laëtitia Chalon, présidente - Delphine Adam : présidente adjointe - Cristina Le Thuaut : secrétaire - Janick Adam : trésorier

Le but de l'association est d'organiser des actions, lucratives ou non, qui permettront de participer financièrement aux activités des enfants dans le cadre de l'école.

Au cours de l'année scolaire 2015-2016, la précédente équipe a organisé un concours de belote, une soirée « années 80 », a vendu des crêpes pour Mardi Gras, participé à l'organisation du Carnaval et de la kermesse de fin d'année. 750 € ont ainsi pu être reversés aux caisses des écoles.



Pour l'année scolaire 2016-2017, il est prévu : un après-midi « jeux de société » (5 novembre) (goûter offert), un Marché de Noël (16 décembre), la vente de sacs isotherme « Initiatives » décorés des dessins des enfants, un loto à Montrieux le 29 janvier, le Carnaval le 25 mars sur le thème du cirque à La Marolle, et une journée champêtre avec pique-nique, jeux gratuits, tombola et remise de prix à Montrieux le 2 juillet.

Chacun, parent d'élève ou non, est libre de s'investir dans la préparation d'une ou plusieurs manifestations en fonction de ses disponibilités : n'hésitez pas à nous contacter !

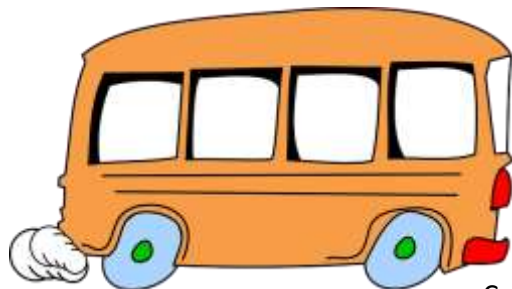
Nouvelle adresse mail : autourdelecole41210@orange.fr – page Facebook : « autour de l'école »



La vie scolaire

Les transports scolaires

Le transport des élèves de maternelle et primaire au sein du RPI Montrieux-La Marolle est effectué par un prestataire privé dans le cadre d'une convention tripartite Mairies/ Conseil Départemental/ Transporteur. Il est gratuit pour les élèves. Des agents des communes assurent une permanence dans le car en plus du chauffeur.



Le transport des Collégiens jusqu'à Neung est organisé par le Conseil Départemental. La commune verse une participation financière en fonction du nombre d'élèves transportés. Le matin, départ à 8h05 de l'arrêt Route de Neung. Le mercredi midi, retour à 12h52. Les lundi, mardi, jeudi et vendredi, retour à 17h17.

Un transport vers le collège de Lamotte est possible dans certains cas (demande à effectuer auprès du service des transports du Conseil Départemental).

Les lycéens se rendant à Romorantin utilisent également le service de transports scolaires du Conseil Départemental, l'arrêt se situe Rue de la Grotte. Départ le matin à 6h51, retour le mercredi midi à 13h04, les lundi, mardi, jeudi et vendredi soirs à 18h10 ou 19h.

Les lycéens qui se rendent à Blois utilisent les transports Route 41 du Conseil Départemental, non réservés aux scolaires. Départ Route de Neung à 6h43, retours à 18h25 et 19h20 (+ mercredi 13h29).



Les lycéens et collégiens doivent s'inscrire aux transports scolaires en juillet pour l'année scolaire suivante.

La vie associative

La Goujonnette



"Ils ont rongé leur frein pendant plusieurs mois, méthodiquement préparé leurs lignes et soigneusement astiqué leurs moulinets. Le jour J est enfin arrivé !"

L'ouverture de la pêche à la truite a réuni samedi 02 Avril 2016 un petit nombre de pêcheurs autour du plan d'eau de la ruine.



Malgré le temps incertain, les premières truites étaient ferrées par les fidèles habitués à partir de 8 heures du matin, et en fin de matinée, rares étaient les pêcheurs sans prises, la grande majorité comptait une ou deux truites dans leurs bourriches.

La pause casse-croûte du midi permettait aux pêcheurs, mais aussi aux fidèles Marollois de profiter du verre de l'amitié, et entre autres, de l'excellent boudin noir au barbecue grillé par notre cuisinier "le chat..." Le bilan de cette ouverture de la pêche à la truite reste positif, une bonne recette de buvette permettra de financer les 30 kg de truites déversés dans le plan d'eau la veille.

Un grand merci aux bénévoles de la Goujonnette pour l'organisation de cette journée.

Les Sonneurs de Trompe

se réunissent pour répéter le mercredi soir.

Contact : M. HAMON Alain - 06 70 13 30 51



La vie associative

Association Familles Rurales La Marolle-Montrieux



L'association Familles Rurales propose un Accueil de Loisirs Sans Hébergement qui accueille des enfants de 3 à 12 ans à La Marolle en Sologne dans les locaux scolaires durant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et de Toussaint. En 2015-2016, c'est en moyenne 25 à 40 enfants par semaine qui ont fréquenté le centre à chaque période.

L'équipe d'animation a pu faire découvrir en 2015-2016 différents thèmes (la nature, le cirque, les châteaux forts...). Durant l'été les enfants ont pris le car pour se rendre à Family Park, à l'Île Charlemagne, au Bowling, au Laser Game etc. Un mini-camp a été proposé à Marolles pour les 8-11 ans.

L'accueil de loisirs de la Marolle pour les 3 -12 ans a été complété par l'accueil Adolescence à Neung (salle du stade) pour les jeunes de 11 à 17 ans, dirigé par Arnaud Charpentier. L'ALSH a pu proposer un séjour au ski en février, en Espagne au mois d'avril, un séjour court en juillet et août.

L'association propose aussi des activités de détente comme la country, la zumba Kids et la zumba adulte. Ces activités se déroulent les jours suivants :

COURS DE ZUMBA

Enfant le mardi de 16h45 à 17h45 et 17h45 à 18h45 à la salle des fêtes de Montrieux animé par Arnaud 90€/an

Adulte le mercredi de 20h à 21h animé par Arnaud à la Marolle 90€/an

COURS DE COUNTRY

Le jeudi soir de 19h à 20h animé par « Shérif » à la Marolle 90€/an

Pour toutes ces activités ou inscriptions au centre de loisirs l'adhésion annuelle à Familles Rurales est obligatoire, moyennant la somme de 24€ par an et par famille.

L'assemblée générale 2016 a réélu pour membres du bureau :

Présidente Rachel Griveau

1ère Vice-Présidente Martine Saint-Ouen

2ème Vice-Présidente Carole Le Breton

Trésorière Géraldine Gaussant

Trésorière Adjointe Karine Portier

Secrétaire Nathalie Berthier

Secrétaire Ajointe Séverine Crespeau

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez contacter : Rachel Griveau au 06.26.27.91.64, Géraldine Gaussant pour l'A.L.S.H ou Martine Saint-Ouen 06.62.33.56.76 pour les activités de détente.

La Présidente, Rachel Griveau.



La vie associative

Le Comité des Fêtes

Le Comité des fêtes a 20 ans.

Il est fort de 83 adhérents pour l'année 2016, le Bureau adresse ses remerciements à tous, Monsieur le Maire et les Conseillers, les bénévoles, les fidèles participants, qui contribuent au succès de nos 5 manifestations.

Notre sommes un groupe de 14 bénévoles.

Le Comité des Fêtes est ouvert à tous, si vous souhaitez venir nous rejoindre n'hésitez pas à nous contacter. Si vous souhaitez adhérer la cotisation est de 5€ par personne.

Bureau :

Mme THIL Maryline, Présidente

M. HAVET Thierry, 1er vice Président

Mme GOUINEAU Sylvie, Secrétaire

M. MARDESSON Olivier, Trésorier

M. POURADIER Ludwig, 1er Trésorier Adjoint

M. LELIEVRE Régis, 2ème vice Président

M. CAVOY Christophe, Secrétaire Adjoint

M. CHESNE Kléber, 2ème Trésorier adjoint

Membres actifs:

MM. ABRAHAMSE Gérard, CRESPEAU Fabrice, DURAND Séraphin, FASSOT Eric, GERBAUD Jacky, JONETTE Stephan

Bilan des activités 2016 :



Février et Novembre

Les lotos font salle comble à chaque fois.

Les joueurs ont une préférence pour tout ce qui se mange.

Avril

Concours de boules: annulé pour cause d'intempéries

Juin

Barbecue: 108 personnes. L'assemblée s'est réchauffée au son de la Bandas Les Fanfarons, belle ambiance malgré la pluie !!!



Août



Vide-greniers, bourse d'échange pièces auto moto.

Les exposants et les visiteurs ont répondu présents, ainsi que le club de Side-car les Paniers du Centre.

Nous avons renouvelé la participation financière pour le feu d'artifice du 13 juillet à hauteur de 650€.

Prenez date pour 2017 :

L'Assemblée générale, le 13 janvier 2017 à 20h, est ouverte à tous !

Retrouvez notre calendrier des manifestations sur la page AGENDA 2017 (p29).

La vie associative

Union Nationale des Combattants d'Afrique du Nord



Le Congrès Départemental s'est tenu à Vendôme le 29 mai 2016 avec la participation de 1000 congressistes et 130 drapeaux commémoratifs. Le Congrès National a eu lieu en mai à Bordeaux avec la présence de 46 personnes de Loir-et-Cher.

Pas de Congrès National en 2017 mais par contre l'UNC départementale organise un déplacement en autocar pour la visite de la région Lyonnaise du 6 au 10 juin 2017 sans oublier une halte dans les vignes du Seigneur du Beaujolais. L'Assemblée Générale départementale s'est déroulée comme tous les ans à Villebarou le 1^{er} décembre 2016 avec la première intervention du nouveau Président Marcel HENRY successeur de Claude ROULLIER.

Il reste 3600 adhérents en 2016 à ce jour avec 216 départs (surtout hélas des décès), et l'apport de 70 nouveaux membres OPEX (militaires des opérations extérieures) et 44 nouvelles veuves.

Le drapeau de la commune représentatif de la Guerre 14/18 étant en lambeaux, il n'était plus utilisé pour les cérémonies commémoratives depuis de nombreuses années. Grâce à la générosité de Monsieur le Maire et également à la participation financière du bureau départemental de l'UNC, celui-ci a pu être remplacé, ce qui nous permet d'avoir de nouveau les 3 drapeaux des conflits majeurs du 20^{ème} siècle (Guerre 14/18, 39/45 et Algérie).

L'effectif de notre section diminue chaque année avec 3 départs en 2016 (dont 1 décès), actuellement 4 veuves et 10 anciens d'Algérie.

Nous souhaitons élargir notre association avec de nouveaux adhérents sympathisants pour espérer maintenir le « devoir de mémoire » avec de nouvelles recrues.

Cette année à la cérémonie du 11 novembre, les élèves de l'école élémentaire guidés par leur enseignante, ont récité un poème devant le Monument aux Morts avec comme thème le souvenir de la Guerre 14/18. La présence des enfants a entraîné la participation de nombreux parents ce qui a donné plus d'ampleur à cette manifestation citoyenne.

Marcel CHEREAU



Les Paniers du Centre



Les Paniers du Centre est une association de motards ayant pour passion le side-car. Vous pouvez les côtoyer et même faire un tour de side-car le jour du vide-grenier de La Marolle. Tous les ans, nous organisons la fameuse choucroute arrosée d'une bonne bière pression, à ne pas manquer !
A bientôt...



La vie associative

Le Triton Fringant

L'association termine sa 7^{ème} année d'exercice avec 92 adhérents et deux activités principales qui fonctionnent toujours à merveille :



L'atelier « **Danses traditionnelles** » fait le plein à chaque séance (de 40 à 70 danseurs le premier mercredi de chaque mois). Un grand merci à nos musiciens, Jean-Bernard toujours présent avec son accordéon, souvent soutenu par la cornemuse de Jean-François, parfois la guitare de Philippe et l'accordéon d'Alain. Quel plaisir que de danser sur de la musique vivante ! La partie apprentissage est assurée par Claudie, qui malgré son micro a parfois du mal à se faire entendre...mais l'ambiance est toujours chaleureuse et conviviale, les

soirées se terminant joyeusement un verre à la main autour des gâteaux confectionnés alternativement par les danseurs.

L'atelier danse, avec son groupe de danseurs costumés, anime régulièrement depuis plusieurs années des manifestations dans les villages voisins. Au programme cette année : Rencontres de la Chataigneraie à Yvoy, Fête de la Musique à Chaumont sur Tharonne, animation à Blois pour les chantiers Jeunes de Vineuil, puis à la maison de retraite de Selles sur Cher pour une présentation des danses de Sologne.

Notre bal folk annuel au mois de janvier a fait salle comble (107 entrées payantes !) avec toujours une excellente ambiance qui fait la renommée de notre association. Un merci particulier à Jean-Bernard, meneur du groupe JBG et Cie, qui n'a pas annulé le bal alors qu'il s'était cassé le pied trois jours auparavant !



L'atelier « **Si on chantait** » est plus intimiste, 26 chanteurs au maximum, mais on s'y amuse bien ! Nous nous réunissons le dernier mardi de chaque mois de 20 h 15 à 22 h 15 à nouveau dans la véranda de l'ancienne maison de retraite, mise à notre disposition par l'UCPS qui occupe maintenant les locaux mais les partage volontiers avec les autres associations locales. Nous ne sommes pas une chorale (on ne chante pas toujours juste, mais chut !...) les guitares de

Claudie et Patrick accompagnent simplement un répertoire varié chanté à l'unisson, pour le plaisir de partager un bon moment en musique et en poésie. Nous avons fait au cours de l'année des rencontres avec l'atelier chant d'Yvoy le Marron et espérons bien continuer cet échange enrichissant.

La 3^{ème} constituante de l'association, le groupe « **Généalogie** » est actuellement en sommeil, les membres de ce groupe préférant travailler de façon individuelle sur les recherches généalogiques plutôt qu'au cours d'une

rencontre formelle. Mais si vous êtes intéressé, vous pouvez bien sûr contacter Annie Chesneau (02 54 83 63 11).

Nous organisons chaque année un concert à la Salle des Fêtes pour faire connaître des musiciens ou groupes locaux : en 2014 c'était le chanteur Albin Foret, en mars 2015 nous avons accueilli Manu Benoist venu de Salbris, au mois d'octobre 2015 le groupe « la Bouline ». Nous n'avons pas pu les accueillir à l'automne 2016, mais au printemps 2017 nous espérons recevoir le groupe de Romorantin « les Zigs », qui revisite la chanson française sur des rythmes jazzy.

Le Triton remercie la municipalité pour la mise à disposition des salles nécessaires à nos diverses activités. En retour, le Comité Directeur du Triton verse chaque année une somme de 150 € afin de participer aux frais de chauffage de ces locaux.

Rappel de nos rendez-vous ouverts à tous :

- « si on chantait » dernier mardi de chaque mois de 20 h 15 à 22 h 15
- « généalogie » contactez les responsables
- « danses traditionnelles » le premier mercredi du mois de 20 h 30 à 23 h

Au plaisir de vous retrouver lors d'un de nos ateliers !

La présidente, Claudie Aucante 02 36 14 88 37

Les Joyeux Solognots



L'Association « Les joyeux Solognots », constituée actuellement de 64 adhérents, a pour but d'éviter l'isolement des personnes se retrouvant seules, l'âge n'a pas d'importance. Nous nous retrouvons le premier mercredi du mois à la salle des fêtes qui est mise gracieusement à notre disposition par la Commune.

Le loisir principal est la rencontre des « beloteux », pour ceux qui ne jouent pas aux cartes il y a le « Triomino » ou le « Scrabble » et quand le temps le permet les plus sportifs se mesurent au jeu de quilles scandinave

« Mölkky »... les séances se terminant par un petit goûter offert par l'association.

Au cours de l'année, Jacqueline, la secrétaire de l'association, a organisé diverses sorties : en particulier au mois de mars 2016, le groupe s'est déplacé à Chécy pour un spectacle sur l'Acadie.

En décembre 2015 un concours de belote a permis de rencontrer les associations des villages voisins. Nous espérons renouveler cette manifestation début 2017.

En fonction de nos modestes moyens nous offrirons à nos adhérents un petit repas qui nous permettra de nous réunir et de passer un bon moment.

Nous remercions la municipalité pour l'attribution de la subvention annuelle qui nous permet de gérer les frais de nos activités.

Le Président, JJ Delaitre

La vie associative

L'UCPS – union pour la culture populaire en Sologne



Une nouvelle venue à La Marolle

L'**Union pour la Culture Populaire en Sologne (UCPS)** est issue d'une Union d'Associations (loi 1901) : 7 à sa création en 1981, elles sont maintenant une quarantaine, réparties sur les 3 départements de Sologne (Loiret, Loir & Cher, Cher).

Elles ont en commun les mêmes objectifs : développer à partir de la vie associative et culturelle des liens plus forts entre les habitants, en créant des activités pour les gens du Pays et ceux qui souhaitent le découvrir ou y séjourner. En s'unissant, elles élargissent leurs échanges, multiplient leurs moyens et participent à une solidarité plus affirmée. Les associations bénéficient du service de prêt de matériel et de costumes ; 16 d'entre elles sont regroupées pour former le circuit du Ciné-Sologne.

Un centre culturel en milieu rural

L'**UCPS** développe, à partir de la vie associative et son vaste réseau de bénévoles, tout un ensemble d'activités culturelles, liées au Patrimoine de Sologne et le valorisant. L'**UCPS** offre, en Sologne et Berry (45, 41, 18), des animations nombreuses et de qualité : théâtre, musique, danse, contes, ethnographie, expositions, cinéma itinérant, randonnées à thème...

Au coeur de la Sologne, elle accueille des stages, des réunions, des rencontres...

Pour tous ceux qui aiment la Sologne ou veulent la découvrir, l'**UCPS** rythme l'année de grandes manifestations : des spectacles itinérants, le festival de musiques traditionnelles les Musicalies en Sologne, la fête du patrimoine rural Berdigne-Berdogne, la Folle Nuit du Folk, le Festival de contes en Berry Bagoules et la balade Artistes dans l'Herbe (voir notre site www.ucps.fr).

Après deux années passées à Salbris, l'UCPS a été contrainte de déménager et est heureuse d'être maintenant accueillie à La Marolle dans une partie des locaux de l'ancienne maison de retraite.

Une petite fête la « Transberdogne » a été organisée le 27 novembre dernier pour présenter l'association au public : une après-midi portes ouvertes, avec exposition, musique, danses, chansons, contes, un concert à la Salle des Fêtes, et un passage de témoin symbolique entre Salbris et La Marolle.

L'UCPS souhaite créer et pérenniser des liens avec les habitants et les associations de La Marolle, avec l'organisation future d'animations ouvertes au public, à l'école ou à un public plus âgé.



Les locaux sont ouverts au public les après-midis de 13 h à 17 h. Tel : 02 54 88 71 09 - e-mail : accueil@ucps.fr



La vie associative

Le Tennis Club Sologne des Etangs : Saison 2016-2017



APRES 13 ANS DE BONS ET LOYAUX SERVICES LE PRESIDENT WILLIAM BEAUDOIN PASSE LA MAIN !

La dernière assemblée générale du président William Beaudoin président du TCSE s'est tenue le vendredi 14 octobre à Ecoparc. C'est avec beaucoup d'émotion que William a annoncé aux personnes présentes son souhait de quitter la présidence du club tout en restant dans le bureau !

Il a tout particulièrement remercié la Communauté de Communes de la Sologne des étangs et les maires, le comité directeur, les joueurs et les sponsors.

Difficile d'évoquer tous les bons moments d'une aventure exceptionnelle débutée en 2003.

Pendant ces 13 années, tous les courts de la Communauté de Communes ont été rénovés, deux salles ont été construites, et le club a créé deux emplois (un moniteur Brevet d'état et un Aide Moniteur Tennis).

Depuis 2014, le Beach-Tennis prend un essor considérable avec la construction de deux terrains à Millançay et des tournois tout au long de l'année.

Des projets sont encore à venir afin de développer des activités supplémentaires telles que le tennis forme, des cours de Beach-Tennis, etc.

Des résultats sensationnels avec 7 équipes hommes, 4 femmes ainsi qu'au Beach-Tennis.

Un cadeau de remerciement bien mérité lui a été offert par les membres du bureau avec un petit mot de remerciements pour son engagement et sa motivation.

C'est sereinement que le bureau du TCSE s'est réuni le mercredi 19 octobre puisque la transition était anticipée et préparée avec tous les membres du comité directeur.

Le nouveau bureau a été élu, et nous sommes heureux de vous le présenter :

Président : Aurélien THOMAS - Vice-présidents : Dominique DARCHIS et Fabrice LEHOUX

Trésorière : Annette GUILLET - Trésorier-adjoint : Dominique COUTAN

Secrétaire : Mehdi BARBOUX - Secrétaire adjoint : Gaëtan RAPIN

Membres : Mélanie CAVIGNAUX, William BEAUDOIN, Gérard FIGEA, Patrick ROUSSEL, Patrick THENOT, Christophe FASSOT, Manu LEROUX,

Tous les membres du comité directeur te remercient, William, et nous te souhaitons autant de réussite dans tes futurs projets !

INFORMATIONS SUR LE CLUB :

1/ Inscriptions :

► Il est important de prendre sa licence car elle vous protège en cas de blessure, vous donne des avantages auprès de la FFT et vous permet surtout de pouvoir participer à des tournois homologués.

► Rappel des cours:

• Pour prendre des cours (enfants et adultes), jusqu'à juin 2017 ou vous renseigner, contactez Mr THOMAS Aurélien au 06.70.35.23.09

3/ Réservation et location des courts :

Désormais la réservation des courts de tous les terrains du TCSE se fait en ligne via le site internet ADOC (<https://adoc.app.fft.fr/>).

Ceci apporte un confort pour chacun de réserver à distance il suffit d'utiliser les mêmes codes que ceux que vous utilisez dans votre espace du licencié.

Pour les locations de courts extérieurs et de Beach-Tennis, veuillez regarder l'affichage de votre commune pour savoir dans quel commerce s'adresser pour la location.

Voici les tarifs :

► location court extérieur 1h : 8 € ► location d'un terrain de Beach Tennis 2 formules :

• location sans matériel de Beach-Tennis 8 € • location avec matériel (raquettes Beach-Tennis et 2 balles) : 4 € par personne (une pièce d'identité vous sera demandée comme caution).

□ Pour toute location exceptionnelle ou spécifique (Comité d'entreprise) : M. THOMAS Aurélien au 06.70.35.23.09

4/ Tournois du TCSE:

- ▶ Tournoi Beach Tennis interne samedi 11 mars 2017 ▶ Tournoi Beach Tennis homologué 18 et 19 mars 2017
- ▶ Tournoi de Tennis homologué Hommes et Dames jusqu'à 15/1 du 8 au 23 juillet 2017

5/ Nouveautés : Tennis Forme et Plateaux Enfants :

▶ Cette saison le TCSE organisera du TENNIS FORME (travail cardio et entretien physique) ainsi que les différents plateaux aux dates suivantes :

Samedi 19 Novembre 2016 (Neung) - Samedi 10 décembre 2016 (Neung) - samedi 14 janvier 2017 (Dhuizon)
Samedi 4 février (Dhuizon) + Plateau Blanc (Salle Dhuizon) - Samedi 4 mars (Dhuizon) + Plateau Violet (Salle Dhuizon) - Samedi 25 mars (Neung) + Plateau Rouge (extérieur Neung) - Samedi 1^{er} avril (Neung) + Plateau Orange (extérieur Neung) - Samedi 13 mai (Neung) + Plateau Vert (extérieur Neung) - Samedi 10 juin (Millançay extérieur). (Merci de vous renseigner car possibilité de changements de lieux en cours de saison)

6/ Rappel du correspondant pour La Marolle en Sologne :

● Annette GUILLET : 06 43 41 62 10

▶ Nous remercions tout particulièrement les commerçants et artisans de la Communauté de Communes qui participent aux livrets du Club, ils permettent ainsi aux jeunes de notre association de bénéficier d'améliorations en matériel pédagogique et aussi de les faire progresser au travers de différentes actions mises en place au cours de l'année.

▶ Le bureau du Tennis Club Sologne des Etangs est toujours aussi motivé à développer notre Club grâce au soutien de la Mairie et de la Communauté de Communes que nous remercions.

L'école de musique de la Sologne des Etangs

L'Ecole de musique a repris ses activités début octobre avec 14 élèves dans les classes de flûte, clarinette, trompette, saxophone, batterie sans oublier la formation musicale de base.



Suite aux difficultés d'ordre financier évoquées l'année précédente, de la baisse des recettes et de l'augmentation des charges, il a été décidé de réduire les dépenses cette année. Il n'y a donc pas eu de nouvelles inscriptions. Nous espérons ainsi pouvoir reconstituer une trésorerie qui permette à la rentrée 2017 d'accueillir et former de nouveaux élèves.

Le petit orchestre d'élèves continue sous la direction de Laurence avec un programme renouvelé. Il participera au Téléthon à Neung début décembre ainsi qu'à l'audition annuelle et la Fête du Sport à Villemorant, et sera associé également au

concert de Noël de la Société Musicale à La Ferté-Beauharnais.

L'école continue d'avancer le salaire de Fabrice VILLAIN pour les activités musicales en milieu scolaire après accord avec les municipalités de Dhuizon, Neung et Millançay sur le montant facturé et les horaires des interventions. Il a néanmoins été décidé à l'Assemblée Générale de maintenir le prix des cours à son niveau actuel pour ne pas pénaliser les familles.

Afin de poursuivre notre action et en vue d'atteindre nos objectifs :

- Rendre la musique accessible à tous, au sein des 11 communes de la Sologne des Etangs,
- Former les jeunes et moins jeunes,
- Les initier au travail en orchestre,
- Participer de plus en plus activement à l'animation du territoire

Nous avons besoin du concours de tous. Toutes les aides morales et financières seront les bienvenues

Renseignements : Jean-François GIRARD - 48 rue de Veillas 41210 Neung-sur-Beuvron - 02.54.83.64.56 / 06.83.47.10.77 - jean.francois.girard@free.fr

Trésorier : Jean Pierre GUILLET 5 rue des Résistants 41210 Neung-sur-Beuvron - 02.54.83.68.10

Coordnatrice : Laurence GAUVIN : 06.62.14.95.48

Si vous souhaitez devenir membre honoraire de l'Ecole de Musique pour l'année 2016-2017, contactez-nous.

La salle des fêtes

Tarifs de location 2016

Réservation à effectuer en mairie. Visite sur demande.

	Eté (1 ^{er} mai au 30 septembre)	Hiver (1 ^{er} octobre au 30 avril)
Réunions associations de la commune dans la petite salle	GRATUIT	GRATUIT
Manifestations associations de la commune dans la grande salle	1 ^{ère} : GRATUIT suivantes : 90 €	1 ^{ère} : GRATUIT suivantes : 110 €
Vins d'honneur - Habitants de la commune	GRATUIT	GRATUIT
Vins d'honneur - Habitants hors commune	40 €	60 €
Location salle - Habitants de la commune (week-end = 2 jours)	190 €	230 €
Location salle - Habitants hors commune (week-end = 2 jours)	250 €	320 €
Journée supplémentaire : 40 €		

CAUTION : Une caution de 300 € sera demandée, sauf pour les associations présentant une assurance responsabilité civile organisateur de fêtes.

Règlement

Il est rappelé que la responsabilité de la Mairie est transférée au locataire durant la période de détention des clés.

Pour des raisons de sécurité, la capacité de l'enceinte de la salle des fêtes est limitée à 120 personnes. Au-delà de cette limite, le locataire engage sa propre responsabilité.

Une caution de 300 euros est demandée pour les particuliers.

Une attestation d'assurance responsabilité civile organisateur de fêtes devra être fournie par les associations et les particuliers.

Il est toléré qu'un habitant de La Marolle en Sologne prenne la réservation de la salle à son compte, dans ce cas il est souhaitable qu'il fasse partie des invités.

L'entrée dans la cour est formellement interdite à tous véhicules, sauf pour les ambulances et les services de secours. L'entrée se fait du côté du parking.



Les personnes handicapées peuvent accéder à la salle par le portillon et emprunter la rampe adaptée à cet effet dans la cour de l'école.

Lors de la remise des clés (clé porte d'entrée, clé cuisine, clé armoire électrique), un état des lieux sera effectué avec les personnes concernées.

En cas de perte des clés, il sera procédé au remplacement des clés par la mairie et le montant de la facture sera à la charge du locataire. Toute détérioration sera déduite de la caution.

Les toilettes ainsi que la cuisine devront être impérativement nettoyées et lavées. Le parquet ne doit en aucun cas être lavé, mais simplement balayé.

Les tréteaux et les tables seront disposés et rangés de la même façon et au même endroit que lors de la prise de possession des locaux. Pour la décoration de la salle, les punaises et le papier adhésif sont strictement interdits (autour de la salle des crochets sont prévus afin de fixer des fils pour pendre des décorations sans causer de dommage. Des tableaux d'affichages sont répartis dans la salle). Ne pas utiliser les supports des éclairages et des fenêtres. Toute détérioration sera déduite de la caution.

Les confettis sont interdits.

Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans l'enceinte de la salle des fêtes.

Les poubelles seront sorties dans les conteneurs prévus à cet effet (tri sélectif réalisé), les verres vides devront être évacués par le locataire (bennes rue des Chenelles).

Effectuer une vérification extérieure ceci afin de ramasser les éventuels mégots, gobelets, ballons ou autres, de façon à respecter les abords de la salle.

Un supplément « ménage » sera retenu sur la caution si la salle est rendue dans un état non satisfaisant (à hauteur du montant de la facture de l'entreprise de nettoyage).



Communiquons !

Le site internet



Si vous ne l'avez pas encore visité, allez explorer le site internet www.lamarolleensologne.fr. Il a été entièrement rénové au cours de l'année 2015 et fourmille d'informations. Un album photo régulièrement alimenté retrace les événements festifs organisés par la municipalité et les associations de la commune. Vous trouverez également les comptes rendus et les décisions du Conseil Municipal, des informations sur les artisans et entreprises, les associations, etc.

Pour être informé rapidement et sûrement de tout événement sur la commune (coupures d'eau, absence de transport scolaire, prévision d'événement climatique extrême, etc.), mais aussi des fêtes, cérémonies et animations, inscrivez-vous à la Newsletter en renseignant votre adresse e-mail sur le site (tout en bas de la page).

Pratique

06 Pour nous permettre de vous joindre pour toute question urgente ou de sécurité, et si vous ne figurez pas dans l'annuaire « Pages Blanches », vous pouvez communiquer un numéro de téléphone en mairie. Il ne sera pas diffusé.

Informations utiles

Agence Postale Communale 3 rue des écoles 02.54.83.63.00

Ouverture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi De 9h15 à 11h15 Mercredi et samedi de 9h à 12h.

Déchetterie de Neung sur Beuvron (SIEOM) Ouverture : Mardi et jeudi de 14h à 17h30 – Samedi de 14h à 17h. Présentez votre carte (à retirer en mairie sur présentation d'un justificatif de domicile).

SMICTOM Collecte des déchets - Ordures ménagères le mercredi matin. **Emballages recyclables** le jeudi matin, les semaines impaires. **Collecte des encombrants** : inscription **obligatoire** auprès du SMICTOM - par téléphone : 02.54.88.58.28 - par e-mail: smictomdesologne@orange.fr. Les inscriptions seront closes 48h avant le jour de collecte.

Le calendrier 2017 du SMICTOM vous est distribué en même temps que ce bulletin. Conservez-le !

Numéros à connaître

Gendarmerie 17

Pompiers 18

SAMU 15

Centre Hospitalier de Romorantin-Lanthenay 02.54.88.33.00

Centre antipoison Angers 02.41.48.21.21

Gendarmerie Neung sur Beuvron 02.54.83.47.80

Centre des impôts Romorantin 02.54.55.70. 80 **Trésorerie Lamotte Beuvron** 02.54.88.10.02

Social, solidarité et santé

Médecins

Dr Portevin Bertrand : place Emile Dubonnet - 41210 Montrieux en Sologne - 02 54 83 62 65

Dr Delahaye Vincent : 7 rue du 8 mai 1945 41210 - Neung sur Beuvron - 09 70 77 73 11

Cab. Médical des Drs Yves Touchain et Jean-Jacques Berger : 42 rue de Blois 41220 Dhuizon - 02 54 98 31 17

Dr Dinca Alexandru : 18 place Blériot 41600 Chaumont sur Tharonne - 02 54 96 90 32

Infirmières

Cabinet d'infirmières : 42 rue de Blois 41220 Dhuizon - 02 54 98 32 80

Pharmacies

Pharmacie De Bigault : 27 rue Henry de Geoffre 41210 Neung sur Beuvron - 02 54 83 62 26

Pharmacie Rimbert : 6 rue de Romorantin 41210 Dhuizon - 02 54 98 32 67

Kinésithérapeutes

Santkin Eric : 42 rue de Blois 41220 Dhuizon - 02 54 98 31 10

Dorso Gilles : 420 rue du Général Leclerc 45240 Ligny-le-Ribault - 02 38 45 45 11

Services sociaux

Assistante sociale : UPAS (service social du Conseil départemental du Loir-et-Cher) - antenne de Romorantin - 02 54 95 17 80

MSA de Loir-et-Cher : 19 avenue de Vendôme 41023 Blois cedex - 02 54 44 87 87

Service retraite : 02 54 44 87 20

CPAM de Loir-et-Cher : 6 rue Louis Armand 41022 Blois cedex - 36 46

CAF de Loir-et-Cher : 6 rue Louis Armand 41015 Blois cedex - 0 810 25 41 10

Services à domicile



Maison des Services ADMR : 40 rue des Marnières 41230 Vernou-en-Sologne - accueil /secrétariat : 02 54 95 67 00 : Service de soins infirmiers à domicile : SSIAD 02 54 95 67 01

Portage de repas, transport accompagné, petit bricolage, petit jardinage : ADMR La Solognote 02 54 95 67 05 -



Présence Verte : 09 69 39 38 38 - dossiers disponibles en mairie (convention de partenariat).
www.presencevertetouraine.fr – voir encart page suivante



Dom@dom41, service très complet de téléassistance du Conseil Départemental : 02.54.42.54.24.



Prévention et Sécurité Routière

La sécurité routière est l'affaire de tous. Au sein de notre village, nous pouvons tous constater des comportements très dangereux, notamment sur les axes principaux, (RD104 route de Montrieux - Yvoy), (RD925 route de Neung - La Ferté St Cyr) où, rappelons-le, la vitesse est limitée à 50 km/h, jusqu'au panneau de sortie du village.

Chacun est responsable de sa conduite. Adaptons notre vitesse pour protéger et assurer la sécurité des piétons, des cyclistes, lors de leurs balades et déplacements dans notre village.



Avec l'entrée de l'hiver, nous ne saurions que trop conseiller à nos jeunes citoyens de porter un gilet jaune lors de leurs allers-retours à pied au lever du jour ou à la tombée de la nuit en direction du centre bourg pour prendre le bus ou de retour vers leur domicile.

C'est peut-être « moche », mais si utile pour être vu et assurer sa sécurité !!!!!

Il en est de même dans nos chemins communaux et mitoyens, où là aussi, rappelons que la vitesse est limitée à 20 km/h maximum. Cela évitera bien des désagréments aux habitants proches, et également à notre employé communal qui s'active régulièrement à l'entretien de nos chemins.

Artisans, Commerçants et Entreprises

Les Commerçants



Sylvain Pizza, le jeudi soir, sur la place de l'église : 06 83 46 50 51

Boulangerie Pajon Denis : du mardi au dimanche de 8h30 à 10h15, dans le local de l'ancienne épicerie - 02 54 96 31 66 - *possibilité de commander de la pâtisserie et de la petite épicerie*



En mars 2017, ouverture d'une épicerie fine/ dépôt de pain/ bar/ brasserie



Avenue des Tissus : vente de tissus, mercerie et fournitures pour loisirs créatifs - Uniquement par internet sur <http://www.avenuedestissus.com/>

Les Entreprises

Garage Gouineau

Carburants, Dépannage, Réparations, Vente Neuf et Occasions - 02 54 83 72 91



Renov' Façade - Isolation extérieure, Ravalement, Peinture... - 02 54 76 13 34
www.renovation-facade-loir-et-cher.fr/



Anthony Bois & Tradition - Menuiserie Ebénisterie - 02 54 83 66 72



Barbary Damien - Taxidermiste Naturaliste - 02 54 83 65 95
<http://www.barbary-taxidermiste.com/>

Durand Denis - Serrurerie, Vérandas, Stores - 02 54 83 70 65



Abrahamse Gérard - Terrassement, Etangs, Curage - 02 54 83 70 18

Crespeau Fabrice - Travaux Agricoles - 02 54 83 66 56



SA Pissier Barbary - Produits Agricoles - 02 54 83 63 01

Les Agriculteurs – Les Eleveurs

Elevage de Gibier **EARL la Griveaudière** – 02 54 83 77 62

Elevage de Gibier **Barbary Dominique** – 02 54 83 68 03

Ferme équestre des Deux Ailes – 02 54 76 19 15 – <http://fe2l.e-monsite.com/>

EARL Frédéric Jaffré – 02 54 83 62 41 – <http://www.frederic-jaffre.fr/>

Entraîneur de chevaux **Jean-François Chauvé** – 02 54 83 72 72

Fassot Eric – 02 54 83 63 04

Herpin Dany – production d'asperges – 02 54 88 27 46



Communiqué Présence Verte



Solutions de téléassistance

www.presencevertetouraine.fr
Activ'zen

être sécurisé à domicile

Option sérénité
Option sécurité
Option convivialité

Téléassistance fixe

1 transmetteur + 1 déclencheur
service disponible 24h/24



• installation avec ou sans
ligne téléphonique

Détecteur automatique de chute

option sécurité



• déclenchement **automatique**
en cas de chute ou de malaise

Aides financières possibles des communes, des caisses de retraite et du Conseil Départemental.
Deductible des impôts dans le cadre de l'agrément services à la personne.

Activ'mobil

être sécurisé à l'extérieur

**Téléphonie mobile
appel d'urgence
géolocalisation**

• disponible avec **médaille**
et **détecteur de chute**

**Protection du Tavaillleur Isolé
appel d'urgence
géolocalisation**

• fonction **perte de verticalité**

Ce service de téléassistance mobile fonctionne partout en France métropolitaine,
système multi-opérateur pour une couverture maximale.

**Prévention
Sécurité****Coffre à clefs sécurisé**

disponible en version
à accrocher ou à fixer

Usage également adapté :
Collectivités locales,
enfants, gîtes,
exploitations agricoles,
véhicules multi-utilisateurs

• Une seule clef, à **domicile**
accessible de façon sécurisée
• Intervention des pompiers
facilitée et sans dommage

Saisage lumineux

prévention des chutes



• Allumage automatique
par détection de mouvement
• Système sans fil

Installation indépendante du service de téléassistance.

Présence Verte rappelle qu'aucun démarchage n'est effectué par ses services directement auprès des personnes.
En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter ou à contacter votre mairie.

PRESENCE VERTE TOURAINE Site de Blois et Tours - Cathy DORÉ - 02.34.03.20.18 - dore.cathy@berry-touraine.msa.fr

Communiqué ADOC 41 – action de dépistage organisé des cancers

DÉPISTAGE ORGANISÉ DES CANCERS

Cancer du col de l'utérus : recommandations

Le frottis cervico-utérin est recommandé tous les 3 ans après 2 frottis annuels normaux chez les femmes âgées de 25 à 65 ans (sauf chez les femmes hystérectomisées ou n'ayant jamais eu de rapports sexuels).

Cet examen de dépistage du cancer du col de l'utérus peut être réalisé par un médecin généraliste, un gynécologue, une sage-femme, etc. Le coût du frottis est pris en charge à 70 % par votre caisse d'assurance maladie, les 30 % restants sont remboursés par votre complémentaire santé.

Le dépistage organisé du cancer du col de l'utérus sera déployé prochainement au niveau régional. Pour tout renseignement veuillez vous adresser à votre médecin traitant.

Cancer du sein : détecté tôt, il se guérit dans 9 cas sur 10

Chaque année en France, près de 49 000 femmes sont touchées par le cancer du sein. Il s'agit du cancer le plus fréquent et de la première cause de décès par cancer chez la femme avec près de 12 000 décès par an.

On estime qu'1 femme sur 8 y sera confrontée au cours de sa vie. Pourtant, s'il est détecté tôt, il peut être guéri dans 9 cas sur 10.

Le dépistage est-il important pour lutter contre le cancer du sein ?

Le dépistage permet de diagnostiquer un cancer du sein à un stade précoce, avant même qu'une tumeur ne soit palpable ou que des symptômes apparaissent. Le dépistage permet ainsi de mieux soigner le cancer du sein, avec des traitements moins lourds.

A quelle âge doit-on s'en préoccuper ?

Si vous êtes une femme entre 50 et 74 ans, sans symptôme ou facteur de risque particulier, vous êtes invitée par courrier, tous les 2 ans, à réaliser une mammographie et une palpation des seins. Ces examens sont pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie, sans avance de frais. De plus les clichés bénéficient d'une seconde lecture par un autre radiologue dans les locaux de l'ADOC 41 pour une sécurité supplémentaire.

Avant 50 ans, un dépistage peut être recommandé en cas de risque particulier, notamment des antécédents personnels ou familiaux. Renseignez vous auprès de votre médecin pour être orientée vers la solution adaptée à votre niveau de risque.

Pour toutes les femmes, à partir de 25 ans, un examen clinique des seins (palpation) doit être réalisé une fois par an. Il peut être effectué par le médecin traitant, le gynécologue ou une sage-femme.

CANCER DU COL
DE L'UTÉRUS

FROTTIS
TOUTS
LES 3 ANS

DE 25 À 65 ANS

CANCER DU SEIN

MAMMOGRAPHIE
TOUTS
LES 2 ANS

DE 50 À 74 ANS

CANCER
COLORECTAL

TEST
TOUTS
LES 2 ANS

DE 50 À 74 ANS

Cancer colorectal :

Détecté tôt, il se guérit dans 9 cas sur 10

Qui est concerné ?

Les personnes entre 50 et 74 ans sans antécédent, femmes et hommes, sont invitées à réaliser tous les 2 ans un test de dépistage du cancer colorectal. 95 % des cas de cancer colorectal surviennent après 50 ans.

D'autres modalités de dépistage sont proposées par le médecin aux personnes présentant des antécédents personnels ou familiaux de polype, de cancer colorectal ou de certaines maladies du côlon.

Un test de dépistage très simple, indolore et efficace à faire chez soi

Une fois remis par le médecin, le test de dépistage colorectal est à faire chez soi. Il est fiable et facile d'utilisation. Il permet de détecter de petits cancers débutants ou des lésions précancéreuses et permet une prise en charge précoce.

Le test remis par votre médecin et son analyse sont pris en charge sans aucune avance de frais de votre part. La consultation, quant à elle, est prise en charge dans les conditions habituelles.

Structure de Dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal en Loir-et-Cher :

ADOC41
ACTION DÉPISTAGE ORGANISÉ DES CANCERS

Tour de consultation
3 rue Robert Debré
41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR

☎ 02 54 43 67 26

✉ adoc41@orange.fr

www.depistage-cancer.fr/centre/adoc-41

www.facebook.com/ADOC-41

Communiqué ADIL Info Energie – agence départ^{ale} d'information sur le logement



**Des questions sur le logement et l'énergie ?
Un seul contact : l'ADIL EIE 41 !**



Vous avez une question sur le logement ou l'énergie ? Contactez gratuitement les juristes spécialisés et les conseillers en énergie de l'ADIL EIE 41.

GRATUIT

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement - Espace Info Energie de Loir-et-Cher (ADIL EIE 41) est une association type loi 1901 qui vous informe, vous conseille et vous guide **gratuitement et de manière neutre** sur toutes les questions liées au logement et à l'énergie.

Elle s'adresse à tous, particuliers et professionnels (propriétaires, locataires, bailleurs, jeunes à la recherche d'un logement, travailleurs sociaux, artisans, collectivités...).

Guichet unique officiel de la rénovation sur le 41

Les juristes renseignent sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales liées au logement : rapports locatifs, accession à la propriété, contrats, voisinage, urbanisme, prêt immobilier, copropriété, investissement locatif, prévention des impayés et des expulsions, non-décence ou insalubrité ...

Les conseillers en maîtrise de l'énergie vous apportent un conseil technique sur l'isolation, les modes de chauffage, la ventilation, les éco-gestes et les énergies renouvelables,... Ils vous renseignent également sur les aides financières nationales et locales.

Offres de terrains à bâtir

L'ADIL EIE 41 est officiellement le **guichet unique de la rénovation** du Loir-et-Cher : conseils techniques, financiers, juridiques et fiscaux tout au long de votre projet. L'association est le guichet unique d'information sur toutes les aides de l'ANAH (Agence nationale de l'Habitat).

L'ADIL EIE 41 est également instructeur du **Fonds Local d'Aide aux Accédants en Difficulté (FLAAD)** en faveur des particuliers qui rencontrent des difficultés dans le paiement de leur mensualité de crédit immobilier.

Vous cherchez une location ou un terrain à bâtir ? Consultez gratuitement le fichier d'offres locatives et la plaquette « *Terrains à bâtir dans les lotissements* » sur le site www.adil41.org !

Offres de locations

Vous voulez réduire votre facture d'énergie et apprendre les bons gestes à réaliser au quotidien pour la planète et votre porte-monnaie ? Rejoignez le « **Défi énergie** » et partagez des moments conviviaux. Pour en savoir plus, rendez-vous sur notre site www.adil41.org ou appelez un conseiller en énergie au 02 54 42 10 00.

Dans le cadre de partenariats avec les communes et les communautés de communes qui souhaitent assurer un service de proximité pour leurs habitants, l'ADIL EIE 41 assure plusieurs permanences sur le département. Pour les connaître, consultez le site www.adil41.org.

Le Défi Energie pour réduire ses factures d'énergie et d'eau

Tous ses services sont neutres, gratuits et objectifs.

N'hésitez pas à nous contacter :

ADIL EIE 41

Cité administrative - Porte C -

34, avenue du Maréchal Maunoury - 41000 Blois

Du lundi au jeudi 9h00 – 12h30 / 13h45 – 17h30 (Fermé au public le mardi matin)

Le vendredi 9h00 – 12h30 / 13h45 – 17h

Tél. 02 54 42 10 00 - Fax : 02 54 42 13 00

adileie41@wanadoo.fr / www.adil41.org

Communiqué Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB)

Pour l'année 2016, la vie du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB) n'aura pas été un long fleuve tranquille. Suite à deux études menées sur plus de deux années, l'une portant sur la continuité écologique du Beuvron et du Cosson et l'autre sur le bilan des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin du Beuvron (plus de 1000 km de rivières), elle a également identifié les actions à mener pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques préalables à la mise en œuvre d'un contrat territorial de bassin.

Ce contrat est soutenu financièrement par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 54%, le Conseil Régional 14% et le Conseil Départemental du Loiret 1.39% le reste par l'ensemble des Communes et Communautés de Communes qui composent le Syndicat.

Les travaux se décomposent comme suit :

- Entretien et gestion d'embâcles : 853 600 €,
- Restauration et renaturation légère du lit mineur : 936 238 €,
- Aménagements piscicoles, aménagements liés à la continuité écologique : 1 321 991 €,
- Lutte contre les espèces animales et végétales envahissantes : 534 000 €,
- Suivi et travaux divers (protection de berges, abreuvoirs et clôtures...) : 257 760 €
- Animation et aide au financement du personnel : 784 200 €.

Soit un total de 4 687 789 € réparti sur 5 ans. Soit environ 7 €/an et par habitant.

L'ensemble de ces actions a été soumis à une enquête publique qui n'a reçu aucune observation défavorable remettant en cause ce projet et a donc donné lieu à un avis favorable des Conseils Départementaux de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (**CODERST**) des Départements du Cher, du Loiret et du Loir-et-Cher permettant aux trois Préfets de signer un arrêté de **Déclaration d'Intérêt Général (DIG)** pour l'ensemble du dossier.

Le contrat territorial de bassin a été signé le 16 décembre 2016 à Bracieux en présence des différents partenaires.

Les pluviométries exceptionnelles de la fin mai et du début juin ont provoqué des crues qualifiées centennales voire millénales sur l'ensemble du bassin versant non seulement dans les villages situés en bord de rivières mais également dans des communes où il n'y a pas un mètre de rivière (Mur de Sologne, Maslives...).

Depuis cet épisode tragique pour de nombreuses familles et entreprises locales, l'équipe de quatre agents et le technicien de rivière n'ont cessé d'intervenir pour enlever ou faire enlever par les propriétaires les embâcles qui encombrant le lit de rivières. Les opérations ont été priorisées et ne seront pas terminées pour cet hiver, il ne nous reste plus qu'à espérer que l'hiver et le printemps soient moins pluvieux.

Pour répondre à une affirmation hélas trop répandue : « *les rivières et les fossés ne sont pas entretenus...* », **il faut savoir que les rivières du domaine privé (les nôtres) et les fossés doivent être entretenus par les riverains et à leurs frais.** La note du Préfet du 1^{er} octobre 2016 qui vise les articles L215-14 et L215-16 du code de l'environnement précise que : « ***en cas de défaillance des riverains, les collectivités peuvent, après mise en demeure restée sans suite, faire réaliser les travaux aux frais des riverains*** ».

En prévision de la mise en place de la loi NOTRe au 1^{er} Janvier 2018, qui confie aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales à Fiscalité Propre **EPCI / FP** (Communautés de Communes et Communautés d'Agglomérations) la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (**GEMAPI**), nous sommes obligés de modifier les statuts du **SEBB**. De nombreuses réunions avec les administrations et les collectivités concernées ont déjà eu lieu. Cette modification, qui entraînera la disparition des huit syndicats qui le composent, permettra aux 12 Communautés de Communes et à la Communauté d'Agglomération de Blois de transférer leurs nouvelles compétences obligatoires au **SEBB**. Cela devra être effectif avant le 1^{er} Janvier 2018.

La mise en place de cette compétence ne supprime pas l'obligation des riverains d'entretenir leurs bords de rivières et les fossés les concernant, mais donne aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunales à Fiscalité Propre les moyens administratifs d'agir. Pour les moyens financiers il sera possible pour les EPCI/FP d'instituer une « taxe GEMAPI » (déjà présente sur votre feuille d'impôts locaux) ou prélever les sommes nécessaires sur leur budget général.

Cette année, les agents du SEBB ont participé au programme d'éradication de la Grenouille Taureau ainsi qu'à l'arrachage de centaines de kilos de Jussie, espèce invasive présente dans notre secteur.

Daniel DESROCHES

Président du SEBB

Pour en savoir plus :

www.bassin-du-beuvron.com ou contactez Mme Charpentier au 02.54.46.49.67.

Sur la qualité de l'eau : www.prenons-soin-de-leau.fr

Un conseil à suivre :

évités de stocker du bois ou des matériels (Tables, chaises...) en zone inondable ou, si vous n'avez pas le choix, pensez à les arrimer !!! Cela évitera de les voir partir au fil de l'eau

Communiqué SIDE LC – syndicat intercommunal de distribution d'énergie de Loir-et-Cher



Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher (SIDE LC)

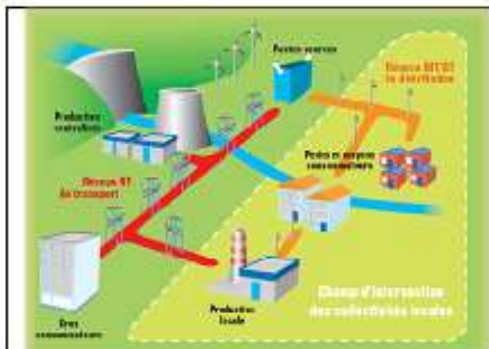
15 rue Franciade - CS 63414 - 41034 Blois Cedex
Téléphone : 02.54.55.16.50 - Télécopie : 02.54.56.18.04 - contact@side lc.com

Depuis sa création en 1978 le SIDE LC est l'autorité organisatrice des services publics de l'électricité en Loir-et-Cher.

Le Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher (SIDE LC) est administré par le Comité syndical, installé le 25 juin 2014, organe délibérant composé de 58 délégués issus de l'ensemble des 283 conseils municipaux du département de Loir-et-Cher.

Le SIDE LC en quelques chiffres :

283 communes
332 001 habitants
199 547 points de livraison
13 582 km de réseaux basse et moyenne tension
9 218 postes de transformation



Le SIDE LC, gestionnaire des réseaux basse et moyenne tension qui ont pour fonction de desservir les consommateurs, a délégué leur exploitation à Electricité Réseau Distribution France Loir-et-Cher et a défini avec lui les règles du service public.

Le syndicat est un partenaire privilégié des communes du département de Loir-et-Cher. En effet, pour assurer une qualité de desserte toujours plus performante, il réalise dans sa zone d'intervention des travaux de Renforcement, d'Extension, de Sécurisation et d'Enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité (9 170 000 € TTC en 2015).

Modifications des statuts du SIDE LC :

Lors du Comité Syndical qui a suivi son élection le 25 juin 2014, le Président du SIDE LC, Bernard PILLEFER, s'est engagé à donner une suite favorable à la demande préfectorale de procéder à une refonte des statuts du Syndicat tout en étudiant les possibilités offertes par la réglementation d'étendre les compétences du SIDE LC.

Pour cela, il a confié à Monsieur Marc FESNEAU, Vice-président en charge de la Prospective financière et statutaire du SIDE LC, lors du Comité Syndical du 2 octobre 2014, la direction d'un groupe de travail composé de Messieurs Thomas BAGRIN, Bruno FLEURY, Serge GUIMARD et Didier PIGOREAU, membres du Bureau, dont les travaux ont permis de définir 2 compétences vers lesquelles peut tendre le SIDE LC : les bornes de recharges pour véhicules électriques et l'éclairage public (maintenance, exploitation et investissement).

Par délibération n°2015-16 du 3 septembre 2015, le Comité Syndical a approuvé à l'unanimité les nouveaux statuts du SIDE LC et engagé la procédure de modification statutaire pour une date d'effet au 1^{er} janvier 2016.

Extrait de l'article 2 des statuts du SIDE LC modifié par arrêté préfectoral du 18 décembre 2015 :

2.1 – Compétences obligatoires :

Le Syndicat est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité sur le territoire des collectivités adhérentes...

2.2 – Compétences optionnelles

Le Syndicat est également habilité à exercer les compétences optionnelles suivantes :

a) au titre de l'éclairage public

Le syndicat exerce la compétence relative au développement, au renouvellement, à la maintenance et à l'exploitation des installations d'éclairage public...

La notion d'éclairage public s'entend ici comme les installations permettant l'éclairage de la voirie et de ses annexes, des espaces publics, de la mise en valeur extérieure par la lumière des monuments et/ou bâtiments publics, hors équipements sportifs et illuminations temporaires.

b) au titre des infrastructures de charge pour véhicules électriques

Le syndicat exerce, notamment dans le cadre de son schéma départemental de déploiement, la compétence relative à la mise en place et l'organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques et hybrides rechargeables...

Le Président du SIDE LC, Bernard PILLEFER

Communiqué Communauté de Communes Sologne des Etangs

Devenez acteur de votre Communauté de communes

**Téléchargez la 1^{ère} application numérique
gratuite en milieu rural**

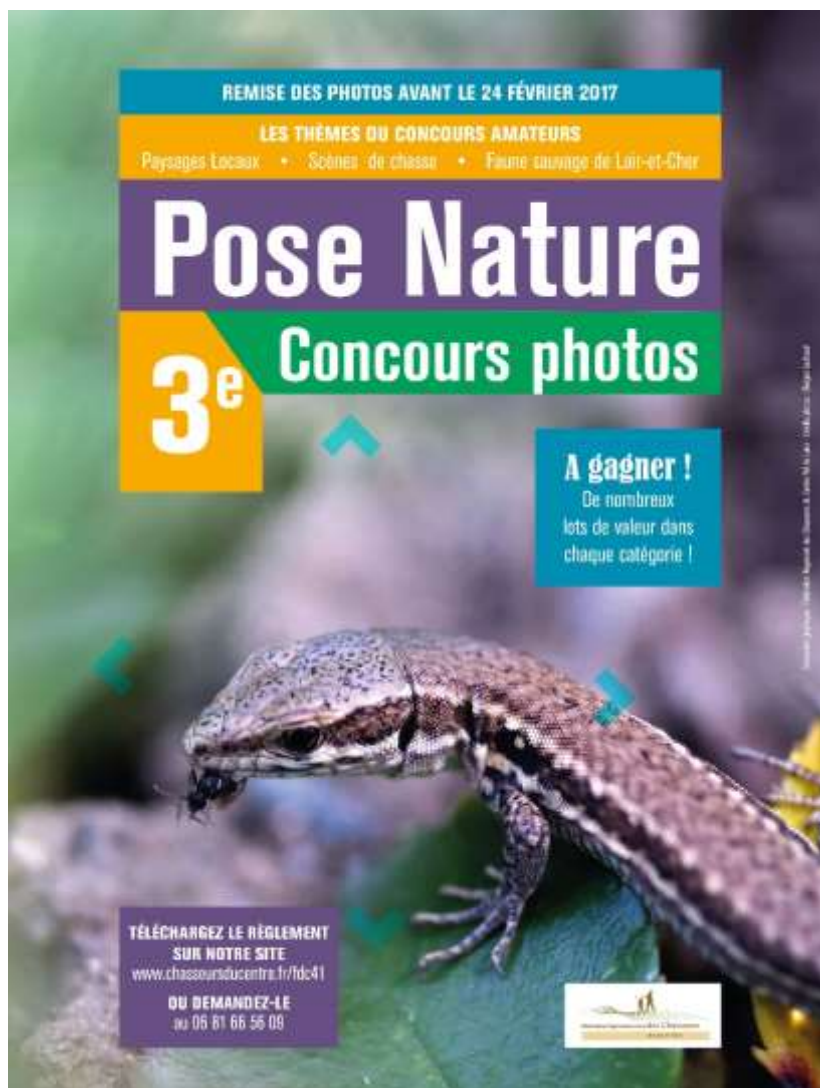
« Sologne des Etangs »

**Vous êtes employeur ; vous pouvez y déposer vos offres d'emploi
vous êtes demandeur d'emploi, venez consulter les offres d'emploi du
territoire »**

**Vous êtes membres d'une association ; publiez vos divertissements et
festivité de votre territoire.**



CONCOURS PHOTOS 2017 - « Pose Nature »



Organisé par la Fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher, ce concours s'adresse aux amateurs passionnés de photographies animalières et de paysages.

Pour la troisième année, la FDC41 lance un concours photos qui a pour thèmes : « Scènes de chasse », « Faune sauvage de Loir-et-Cher », « Paysages locaux ».

Les participants devront remettre un maximum de trois photos dans le ou les thèmes qu'ils souhaitent avant le 24 février 2017. Après vérification du respect des thèmes, les photos seront présentées lors de l'Exposition annuelle des trophées de cerf, du vendredi 17 au dimanche 19 mars 2017 à Cour-Cheverny. Le jury sera composé des visiteurs de l'Exposition des trophées de cerf.

Les photos des gagnants désignés seront ensuite exposées lors du Game Fair à Lamotte-Beuvron, où la remise des récompenses et le verre de l'amitié permettront de clôturer agréablement le concours dans une ambiance amicale.

Contact/Infos : FDC41 - www.chasseursducentre.fr/fdc41/

Marie Schricke Doyen - 06.81.66.56.09 - animation.environnement.fdc41@orange.fr

Denis Debenest - 06.82.87.94.50 - d.debenest.fdc41@orange.fr



MA JDC SUR MOBILE
VOTRE APPLI JDC
EN UN CLIC !

TROUVER
Géocalisez-vous et identifiez la structure la plus proche de chez vous.

PRÉPARER MA JDC
Vous souhaitez vous faire recenser ?
Vous avez une double nationalité ?
Éclairez-vous sur toutes les situations particulières pendant la JDC.

LE JOUR J
Retrouvez toutes les informations pratiques sur le déroulement de votre journée (adresse, horaires, programme de la journée...).

APRÈS MA JDC
Informez-vous sur le recrutement et les aides proposés par la défense.

Pour télécharger l'application directement depuis votre smartphone, scannez le QR Code ci-contre ou rendez-vous sur : www.defense.gouv.fr/jdc







BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.aeservice-public.fr. Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille...
- 3 - Allez dans la rubrique «Papiers-Citoyenneté», cliquez sur «Recensement, JDC et service national», ou dans la zone «Recherche» tapez «recensement».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

RETROUVEZ «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC






 MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
 SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
 DIRECTION DES SERVICES NATIONAUX



www.defense.gouv.fr/jdc



A VOS AGENDAS - 2017



Vendredi 13 janvier
Assemblée Générale du Comité des Fêtes



Vendredi 20 janvier
Vœux du Maire



Samedi 4 mars
Choucroute des Paniers du Centre



Dimanche 14 mai
Concours de pétanque du Comité des Fêtes



Jeudi 13 juillet
Repas, feu d'artifice et Bal de la commune



Samedi 18 novembre
Loto du Comité des Fêtes



Samedi 14 janvier
Bal Folk du Triton Fringant



Samedi 25 février
Loto du Comité des Fêtes



Samedi 25 mars
Carnaval des écoles



Samedi 17 juin
Barbecue du Comité des Fêtes



Dimanche 27 août
Vide-Grenier du Comité des Fêtes



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Dans les communes de moins de 10000 habitants, le recensement de la population est effectué tous les 5 ans. A La Marolle, le dernier recensement, en 2012, avait fixé le nombre d'habitants à 404.



La commune sera donc à nouveau recensée entre le 19 janvier et le 18 février 2017.

Nous vous prions de réserver le meilleur accueil à notre agent recenseur : Mlle Amandine BERT, qui vous déposera les documents nécessaires au recueil des informations. Elle se présentera munie d'une carte officielle.

La nouveauté de ce recensement est la possibilité de remplir les formulaires par internet (cette formule, simple, est vivement conseillée si vous pouvez le faire). Mlle Bert vous indiquera la marche à suivre.

Nous vous rappelons que la collecte des informations par l'INSEE est anonymisée et qu'en aucun cas, des données nominatives ne sont diffusées.

La Marolle en images

Crédits photos : Jérémy Massicard pour les photos animalières – Claudie Aucante, Kléber Chesné et Jean-Louis Lansier pour les photos événementielles. Merci à eux.

En-tête de bulletin issu du site internet de la commune, réalisation graphique de Jean-Michel Le Baron. Petites illustrations : images disponibles sur internet.



Mairie - 14 rue des écoles
41210 La Marolle-en-Sologne
Tél : 02 54 83 64 16
Fax : 02 54 83 70 41

Horaires d'ouverture :
Lundi et jeudi : 14h - 19h
Mardi et mercredi : 10h - 12h
Vendredi : 14h - 17h

Responsable d'édition :
Eric FASSOT, Maire
Secrétaire de mairie :
Gabrielle Meneau

Courriel : mairie.lamarolleensologne@wanadoo.fr
Site internet : www.lamarolleensologne.fr

Imprimé par nos soins.
Ne pas jeter sur la voie publique.